

The background features abstract, overlapping green geometric shapes in various shades of green, creating a modern and dynamic visual effect. The shapes are primarily located on the right side of the frame, with some extending towards the left.

MATINALE DU ROSS

Etablissements de la Protection de l'Enfance

Vendredi 27 MARS 2026

Intervention DIR PJJ Grand Centre - Géraldine PELTIER - DMEa

Les missions de la PJJ, présentation de ses structures, leurs actualités et les enjeux

La Protection Judiciaire de la Jeunesse : Présentation

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est
une direction du Ministère de la Justice.

Ses missions

Elle est chargée de « *l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation des institutions intervenant à ce titre* ». Elle intervient aussi bien au civil (protection de l'enfance) qu'au pénal (enfance délinquante).

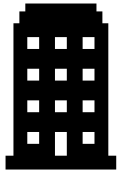
La PJJ a, pour cœur de mission, l'action éducative dans le cadre pénal. Il s'agit **d'éduquer, de protéger et d'insérer le mineur en conflit avec la loi ou en danger**, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est **compétente exclusivement sur le volet judiciaire.**

Sur le plan civil, elle exerce des mesures d'assistance éducative prononcées par le juge.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse : son organisation

Au national



Administration Centrale
Et
Une école nationale



9 Directions
Interrégionales (DIR)

55 Directions
Territoriales
(DT)



232 structures
du service public
(SP)

1001 structures
du secteur
associatif habilité
(SAH)

Concernant la DIR Grand Centre

- ▶ 2 régions administratives : Bourgogne Franche Comté et Centre Val de Loire
- ▶ 14 départements
- ▶ 5 Directions Territoriales

Les différents échelons de la PJJ et leurs grandes missions

Les Directions interrégionales (9)

- ▶ Le niveau Interrégional est chargé de **décliner en objectifs stratégiques** les orientations nationales
- ▶ Elles concentrent les **actions d'administration, de gestion, de contrôle et d'évaluation** en vue de **garantir la qualité de la prise en charge**

Les Directions Territoriales (55)

- Le niveau territorial est dédié au **pilotage** et au **contrôle de l'activité** des structures de prise en charge du secteur public (SP) et du secteur associatif habilité (SAH) ainsi **qu'au déploiement des politiques publiques** dédiées ou concourant aux dispositifs de protection de l'enfance et de la justice des mineurs

Les établissements et services

- ▶ Ils assurent la prise en charge des jeunes relevant de mesures judiciaires
- ▶ Ils coordonnent leur action avec celle des collectivités publiques
- ▶ Ils organisent des actions dans le domaines de la prévention de la délinquance

Focus politiques publiques et le partenariat

- Prévention de la délinquance
- Prévention de la radicalisation
- Protection de l'enfance
- Promotion de la santé
- L'insertion scolaire et professionnelle
- La culture
- Le sport
- Politique de la ville
- Accès au logement

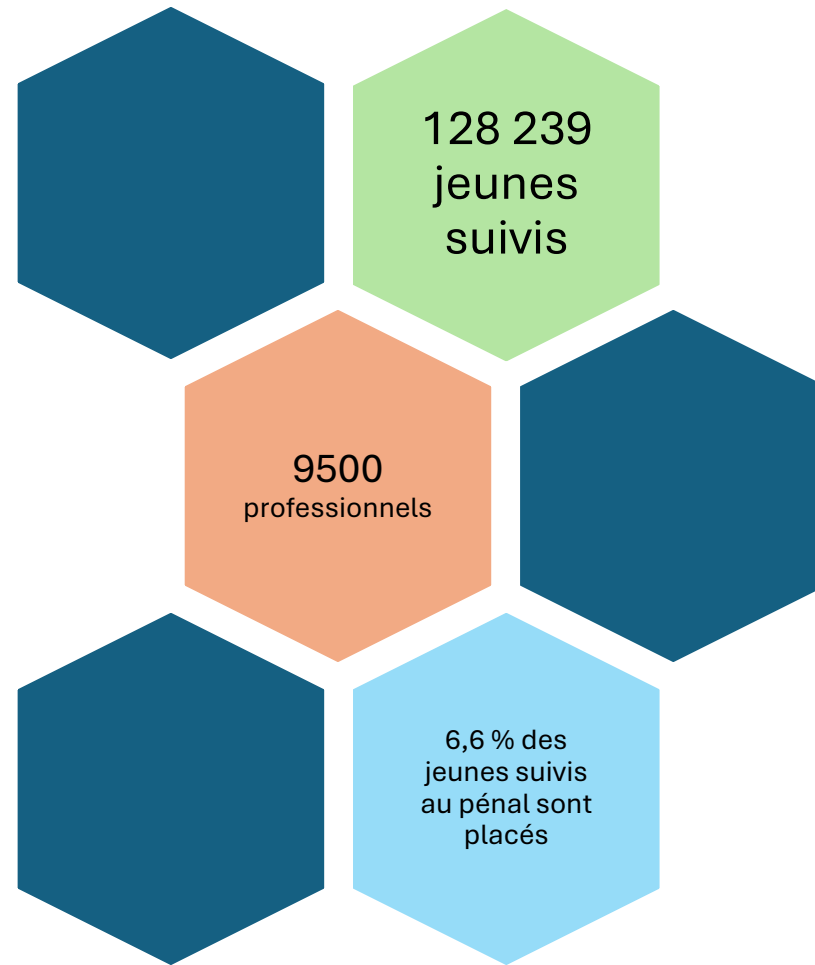
Plans nationaux en matière de protection de l'enfance

- ✓ Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027
- ✓ Le plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027
- ✓ La stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle, publiée le 2 mai 2024
- ✓ Le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école, publié le 27 septembre 2023

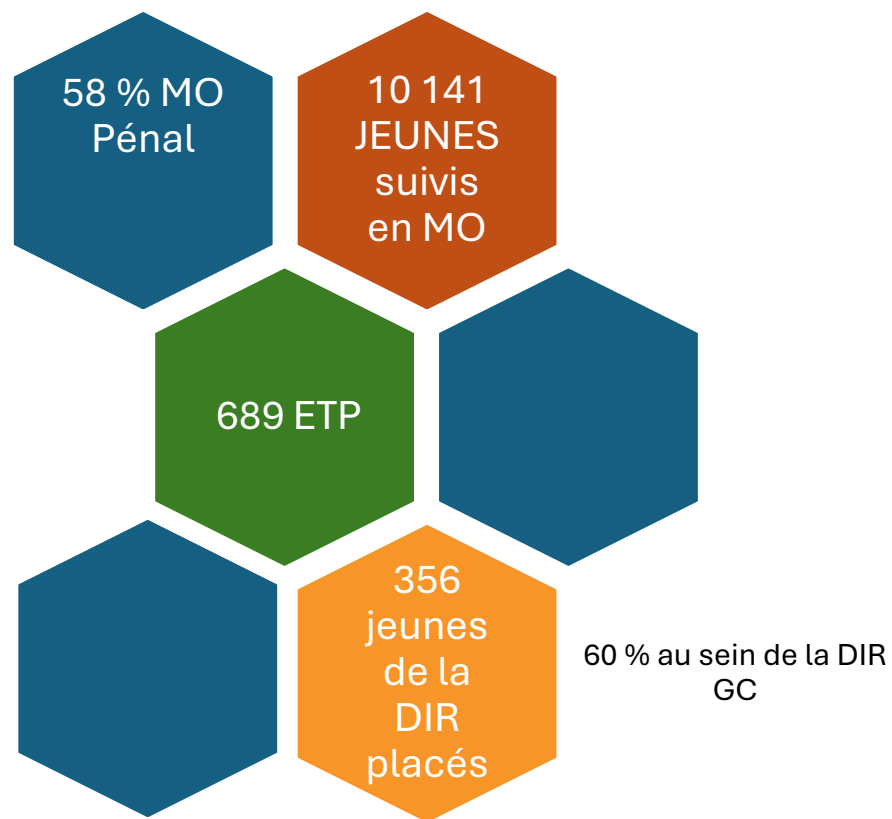
L'action éducative à la PJJ

Données chiffrées de 2024

Quelques chiffres au national



Activités DIR Grand Centre



Focus Bourgogne Franche Comté

LES STRUCTURES EDUCATIVES EN BFC

- ▶ 3 Directions Territoriales pour 8 départements
 - 7 services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO)
 - 1 CEF
 - 3 CER (SAH)
 - 3 Etablissements de placement éducatif (EPE)
 - 5 unités éducatives d'activités de jour (UEAJ) et un Dispositif d'Accueil de Jour (SAH)

Les mineurs suivis en BFC en 2024

- ▶ 5 382 jeunes suivis (MO Pénal, mesures d'investigation, AEMO)
- ▶ 196 jeunes originaires de la BFC et placés au sein d'un établissement SP ou SAH Exclusif de la DIR GC

Les dernières grandes réformes à la PJJ

- ↪ Le Code de la Justice Pénale des Mineurs
- ↪ Les UJPE (en cours)

Le Code de la Justice Pénale des Mineurs

CJPM

Facteurs ayant conduit à l'adoption du code de justice pénale des mineurs



Lenteur des procédures pénales impliquant des mineurs

Manque de lisibilité et de cohérence de l'ordonnance du 2 février 1945

Volonté d'améliorer la prise en compte des droits des victimes

Volonté de limiter la détention provisoire des mineurs

Le Code de la Justice Pénale

Entrée en vigueur du CJPM le 30 septembre 2021

- ▶ Rappel des principes fondamentaux de :
 - ↯ L'intérêt supérieur des mineurs,
 - ↯ La primauté de l'éducatif sur le répressif,
 - ↯ Atténuation de la responsabilité pénale,
 - ↯ Spécialisation des juridictions et des procédures
- ↯ Le délai de jugement est passé de 17,7 mois en 2020 à 8,7 mois en 2024

Les Unités Educatives à Priorité Judiciaire (Réforme en cours)

UJPE

Réforme annoncée par le Gardes des Sceaux, Gerald DARMANIN, le 26 novembre 2025

- Transformation des CEF et des UEHC en UJPE

Les enjeux de la Réforme Hébergement

- ▶ L'insertion scolaire et professionnelle des jeunes
- ▶ La santé avec l'inscription du jeune dans un parcours de soin adapté
- ▶ La mobilisation contre les dangers des réseaux sociaux
- ▶ La protection et la sécurisation des mineurs et des professionnels

Derniers constats concernant les mineurs pris en charge

- ▶ Rajeunissement des mineurs impliqués dans des faits graves (14/15 ANS)
- ▶ Aggravation sur le plan national du phénomène narcotrafic depuis 2023/2024
- ▶ ILS : Second motif de la PeC par la PJJ (22 %)
- ▶ Phénomène exploitation sexuelle des mineurs en augmentation

Une réforme en cours

- ▶ Structuration juridique des services
- ▶ 9 groupes de travail nationaux
- ▶ Travail sur les Projets Pédagogiques d'unité et de service pouvant intégrer des dominantes pédagogiques et /ou d'accueils de quelques profils de jeunes
- ▶ Un nouveau cahier des charges

Les moyens alloués sur chaque UJPE

- ▶ Dotation identique pour les UJPE : réduction des moyens RH en CEF et dotation supplémentaire sur les UEHC :
 - ▶ 1 poste de Professeur Technique CSB
 - ▶ 1 poste infirmière

Volonté de maintenir les postes d'enseignants en CEF et déploiement des postes d'enseignants en UEHC

Calendrier de la réforme

- ▶ Au 1^{er} septembre 2026 :
 - ▶ Transformation des 19 CEF Publics et des 66 UEHC : 85 UJPE au niveau national
- ▶ Avant le 31 décembre 2027 :
 - ▶ Transformation des 38 CEF du SAH

Focus Milieu Ouvert

- ▶ Intervenir le plus précocement possible pour éviter la réitération :
 - ▶ Renforcer l'offre de mesures alternatives aux Poursuites avec les Parquets
- ▶ Prise en charge rapide (15 jours)
- ▶ Création de 150 postes au niveau national

Les textes

- ▶ Circulaire de politique pénale et éducative du 11 février 2026 relative à la justice des mineurs
- ▶ Décret du 12 mars 2026 portant création des UJPE et des établissements de placement éducatif et de milieu ouvert

Merci pour votre attention ...